

# Concours de Violon

## VIEUXTEMPS



S a m e d i  
4 octobre 2025  
dès 14h

**DEMI-FINALE**

D i m a n c h e  
5 octobre 2025  
dès 14h

**FINALE**

Inscriptions  
du 01/05 au 01/08 2025

Modalités d'inscription sur:  
[https://www.pavv.be/  
concours-vieuxtemps/](https://www.pavv.be/concours-vieuxtemps/)

Contact : [contact@pavv.be](mailto:contact@pavv.be)  
Téléphone : 0475.47.41.55



Conservatoire de Verviers  
rue Chapuis 6 - 4800 Verviers  
Salle à déterminer

dessin de Julien Dessy



# Règlement Concours « Vieuxtemps »

## Règlement – Déroulement

-  Art. 1 : Condition d'admission
-  Art. 2 : Inscription au Concours
-  Art. 3 : Programme
-  Art. 4 : Accompagnement des concurrents
-  Art. 5 : Le jury - fonctionnement
-  Art. 6 : Proclamation
-  Art. 7 : Récompenses
-  Art. 8 : Prix du Public
-  Art. 9 : Récital
-  Art. 10 : Deuxième participation au concours
-  Art. 11 : Droit à l'image

## Règlement – Déroulement

### **Art. 1 : condition d'admission**

**Concours « Vieuxtemps »** : Accessible à des violonistes, âgés de **26 ans** au maximum à la date de la première épreuve du concours.

### **Art. 2 : Inscription au Concours**

Les inscriptions doivent être envoyées entre le 01/05 et le 01/08/2025

Modalités :

- Adresse mail : [inscriptionspavv@gmail.com](mailto:inscriptionspavv@gmail.com)
- Document d'inscription ([télécharger ICI](#)) ou via notre site internet : <https://www.pavv.be/formulaire-dinscription-concours-vieuxtemps/>

Les candidats doivent mentionner :

- NOM et PRENOM
- Date de naissance
- Nationalité
- Adresse postale et adresse mail
- Numéro de téléphone

L'inscription doit obligatoirement comporter les documents cités ci-dessous, en format JPG ou PDF :

- 1. Une copie recto/verso du document d'identité
- 2. Un CV mentionnant avec précision le parcours musical du candidat, les distinctions obtenues et le nom de tous ses professeurs indistinctement.
- 3. La liste des œuvres du répertoire du candidat, ainsi que le minutage précis de chaque pièce.
- 4. Une photo récente
- Pour clôturer le dossier, une somme de **100 (cent) euros** est versée sur le compte : BE52 1430 9443 0009 de l'ASBL Prix artistiques de la Ville de Verviers.  
Avec mention :  
nom et prénom du candidat/ Concours Vieuxtemps/année
- La somme entière sera remboursée en cas de refus administratif
- Les candidats retenus seront avisés par mail. Ils seront avertis de l'ordre de passage et du lieu de la prestation.

*En vous inscrivant au Concours Vieuxtemps vous acceptez les conditions du règlement de ce dernier.*

### **Art. 3 : Programme**

Toutes les pièces sont présentées de mémoire à l'exception de la Sonate pour violon et piano qui peut être interprétée avec partition.

#### **Demi-Finale**

- Œuvre Imposée : Concerto n°5 en la mineur op.37 d'Henry Vieuxtemps
- Sonate ou partita de Jean-Sébastien Bach en entier
- Œuvre au choix – type pièce de virtuosité, Sonate d'Eugène Ysaye, ...

*Exemple de programme*

- Concerto n°5 en la mineur op.37 d'Henry Vieuxtemps
- Sonate n°2, BWV 1003 de Jean-Sébastien Bach
- Thème et Variation d'Henryk Wieniawski

#### **Finale**

- Une Sonate pour violon et piano
- Un Concerto au choix
- Une œuvre d'HENRY VIEUXTEMPS **OBLIGATOIRE**

*Exemple de programme*

- Sonate pour violon et piano de César Franck
- Concerto pour violon en la min op. 82 d'Alexander Glazunov
- Ballade et Polonaise d'Henry Vieuxtemps

*\* Le jury se réserve le droit de choisir parmi les œuvres imposées au candidat*

### **Art. 4 : Accompagnement des concurrents**

Les concurrents se présentent avec l'accompagnateur de leur choix.

### **Art. 5 : Le jury – fonctionnement**

Le jury est composé de 5 membres éminents de la scène musicale internationale.

Un membre effectif de l'Asbl Prix Artistiques de la Ville de Verviers assistera le jury en tant que secrétaire pendant toute la durée des épreuves et des délibérations, veillant au bon déroulement du processus sans participer aux décisions.

Les membres du jury ayant un lien de parenté avec un concurrent ou ayant collaboré de manière essentielle à la formation de celui-ci n'auront ni droit de vote, ni voix délibérative pour ce concurrent.

#### **Art. 6 : Proclamation**

La décision du jury est sans appel.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner le « Prix Vieuxtemps ».

Les concurrents s'engagent à respecter l'absolue souveraineté du jury dans toutes ses décisions.

La proclamation et la remise des Prix se font à l'issue de la délibération du jury

#### **Art. 7 : Récompenses**

1<sup>er</sup> prix, Prix de la ville de Verviers, Prix Vieuxtemps : 2.500 €

2<sup>ème</sup> prix, prix de la Province de Liège : 1.250 €

Prix du public offert par le Centre Culturel de Verviers : 500 €

Un diplôme est remis à chaque lauréat.

#### **Art. 8 Prix du public**

Lors de la Finale, un bulletin de vote sera remis au public à l'entrée de la salle

Chaque personne majeure pourra voter pour le candidat de son choix.

#### **Art. 9 : Récital**

Les premiers lauréats du Concours s'engagent à donner gracieusement un récital avec leur accompagnateur dans un des lieux de concert de la Ville de Verviers, à une date qui ne pourra pas être postérieure à deux années à compter du concours.

#### **Art. 10 : Deuxième participation éventuelle au concours**

Les lauréats ayant obtenu le « 1<sup>er</sup> Prix Vieuxtemps » ne peuvent pas se représenter au Concours.

#### **Art. 11 : Droit à l'image**

Le Concours Vieuxtemps se réserve le droit d'utiliser les photos, enregistrements et vidéos des candidats réalisés lors des différentes épreuves.